

ANNEXE No 1

- La compagnie dite *Upper Ottawa Improvement Company*, Ottawa.
 La compagnie dite *Lake Ontario & Bay of Quinte Nav. Co., Ltd.*, Kingston.
 La compagnie dite *St. Lawrence River Steamboat Company, Ltd.*, Kingston.
 La compagnie dite *Rideau Lakes Navigation Company, Ltd.*, Kingston.
 La compagnie dite *Trent Valley Navigation Company, Ltd.*, Bobcaygeon.
 La compagnie dite *Muskoka Lakes Nav. and Hotel Company, Ltd.*, Gravenhurst.
 La compagnie dite *Toronto and Montreal Steamboat Company, Ltd.*, Toronto.
 La compagnie dite *St. Lawrence & Chicago Steam Nav. Co., Ltd.*, Toronto.
 La compagnie dite *North-west Steamship Company, Ltd.*, Toronto et Port Arthur.
 La compagnie dite *Northern Navigation Company, Ltd.*, Toronto et Collingwood.
 La compagnie dite *Farrar Transportation Company, Ltd.*, Toronto et Collingwood.
 La compagnie dite *Midland Navigation Company, Ltd.*, Midland.
 La compagnie dite *Western Steamship Company, Ltd.*, Toronto.
 La compagnie dite *Hamilton & Fort William Nav. Company, Ltd.*, Hamilton.
 La compagnie dite *Union Steamship Company, Ltd.*, Hamilton.
 La compagnie dite *New Ontario Steamship Company*, Hamilton.
 La compagnie dite *Hamilton & Montreal Steamboat Company, Ltd.*, Hamilton.
 La compagnie dite *Hamilton Steamboat Company, Ltd.*, Hamilton.
 La compagnie dite *Niagara, St. Catharines & Toronto Navigation Company, Ltd.*, Toronto et Sainte-Catherine.
 MM. G. E. Jacques et Cie, Montréal.
 La compagnie dite *Miles Transportation Company, Ltd.*, Chutes Niagara, N.-Y.
 La compagnie dite *International Ferry Company, Ltd.*, Buffalo.
 La compagnie dite *Donnelly Salvage and Wrecking Company, Ltd.*, Kingston.
 La compagnie dite *Pembroke Navigation Company, Ltd.*, Pembroke.
 MM. Waldie et Wright (steamer *Tadousac*), Toronto.
 D. B. Hanna (steamer *Turret Crown*), Toronto.
The Canadian Lake and Ocean Navigation Company, Ltd., Toronto.
 MM. J. T. Coulon, Thorold.
 MM. James Richardson & Sons, Kingston.

Ainsi que plusieurs autres corporations et compagnies, au nombre d'environ 60, représentant pratiquement toutes les compagnies exerçant le transport des marchandises et des passagers sur les eaux intérieures du Canada, non seulement sur les grands lacs et rivières, mais aussi sur les cours d'eau de moindre importance.

Sur motion de M. Fitzpatrick, il a été

Résolu, que le comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre et que, si cette permission lui est accordée, le comité siège *de die in diem* jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sur motion de M. Miller, il a été

Résolu, que le comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer ses procès-verbaux de jour en jour, le nombre d'exemplaires à imprimer devant être laissé à la discrétion du président.

Résolu, que les différentes industries représentées devant le comité soient entendues dans l'ordre suivant, savoir:—

1. Les compagnies de transport;
2. Les compagnies manufacturières et commerciales; ;
3. Les unions de travail;
4. Les sociétés d'hygiène publique;
5. Les sociétés religieuses.